

Le 10 mai 2016

## **Question orale du député Matthieu DAELE à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la santé, de l'action sociale et du Patrimoine**

### **LE PROJET D'AUTOROUTE E420 AU SUD DE CHARLEROI**

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le projet de nouvelle autoroute E420 au sud de Charleroi suscite beaucoup d'émoi. En effet, le Gouvernement a adopté un avant-projet de tracé autoroutier. Il s'ensuivrait une perte sensible du caractère rural des espaces entre Somzée et Loverval et du caractère vert et naturel des derniers bois intacts du sud de l'agglomération carolo.

Pourriez-vous me faire connaître la longueur des nouvelles voiries ainsi projetées ?

Pouvez-vous également me faire savoir si une analyse des matrices origine-destinations le long de cet axe a été réalisée et si le tracé proposé tient compte de ces éléments essentiels ?

Comment expliquer un investissement financièrement très important et générateur de trafic routier supplémentaire alors qu'il faudra ensuite décourager les automobilistes et les camionneurs de l'emprunter si vous voulez atteindre les objectifs climatiques fixés dans le décret Climat wallon ?

Les mesures qui devront nécessairement être prises pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> du secteur des transports ne vont-elles pas inévitablement engendrer une diminution du trafic, et ce, en particulier pour les marchandises ? Les premières mesures de la taxation kilométrique pourraient d'ailleurs à cet égard induire un transfert modal de la route vers le rail ou la voie d'eau. C'est un élément qui pourrait être positif.

Ne serait-il pas opportun de maîtriser le dimensionnement des infrastructures routières prévues dans cette zone et d'investir dès maintenant ces budgets pour favoriser des modes de déplacements nettement moins émetteurs de gaz à effet de serre ?

Le dimensionnement du projet de la E420 au sud de Charleroi intègre-t-il ces perspectives ?

Complémentairement, est-il possible de connaître les données de trafic actuelles et futures qui sont prises en compte dans ce projet ?

**Groupe ecole au Parlement Wallon**  
**ecolo.pw@ecolo.be**

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, tout d'abord, il faut replacer le dossier dans son contexte. Le Gouvernement a décidé l'an passé d'entamer la procédure de révision du plan de secteur pour permettre l'inscription du tracé de modernisation de l'accès routier au sud de Charleroi.

Si de premières études ont permis de valider le lancement de cette procédure, c'est justement au travers de celle-ci, et en particulier l'étude d'incidences qui va débiter, que diverses données précises et recommandations seront faites en la matière. C'est au travers des résultats de celle-ci qui sera largement rendue publique que vous trouverez, comme la population concernée, toutes les réponses à vos questions.

Il est dès lors trop tôt pour répondre de manière précise à vos interrogations.

Je vous rappelle en effet les deux décisions importantes à ce sujet.

D'une part, l'accord du Gouvernement du 29 octobre 2015 qui a porté sur l'avant-projet de révision des plans de secteur de Charleroi et de Philippeville-Couvin en vue de l'inscription du projet de tracé de la E420-N5 au sud de Charleroi et du périmètre de réservation qui lui est associé. Il concernait également le projet de contenu de l'étude d'incidences.

Deuxièmement, l'accord du Gouvernement du 4 février 2016 qui, lui, a porté sur la décision de réaliser une étude d'incidences sur cet avant-projet.

J'attire également votre attention sur le fait que la mise en œuvre et le suivi de cette étude d'incidences sont de la compétence de mon collègue en charge de la Mobilité et de l'Aménagement du territoire.

**M. le Président.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Ce tracé en tout cas semble être celui qui étale le plus de nuisances du trafic local, régional et international et est vraisemblablement le plus long qui ait été proposé sur cet axe. Il est assez étonnant de voir la Wallonie continuer à investir dans des liaisons autoroutières qui généreront du trafic nouveau et donc des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires alors que les émissions actuelles du secteur du transport sont supérieures à la quantité totale de gaz à effet de serre qui pourra être émise en Wallonie en 2050 pour respecter la cible fixée par la COP21 de Paris.

Cela permettrait de maîtriser les dimensionnements des infrastructures routières prévues dans cette zone et d'investir dès maintenant ces budgets pour favoriser les modes de déplacement nettement moins émetteurs de gaz à effets de serre et enfin de régler les problèmes de circulation et de sécurité routière dans le sud du bassin de vie Carolo, d'améliorer le bilan carbone de cette zone et d'offrir aux habitants un cadre de vie de meilleure qualité.